

Image not found or type unknown



Kafala et arts de circulation pour mineurs

Par **Star**, le **12/12/2015** à **22:44**

Bonsoir nous somme un couple de Franco algeriens nous avons recueillie par kafala judiciaire une petite fille qui a maintenant 5 ans ses parents biologiques sont inconnues nous avons l'intention de venir en France et d'y rester ma fille a obtenu un visa de cours séjours de 4 ans est ce q'une fois arriver en France elle aura le droit à la carte de circulation pour mineurs car je compte bien la scolariser quelles sont les démarches à faire pour cela ,merci